

Formation Élaborer et suivre le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Qualité / Santé / Sécurité / Environnement Santé / Sécurité

Référence de la formation : **S501** Villes : **Strasbourg**, **Colmar**, **Mulhouse**

Toutes les entreprises, dès l'embauche du 1^{er} salarié, doivent mettre en place le Document Unique. Cette formation vous permet de maîtriser le document unique et les différentes étapes pour sa mise en place.





En présentiel

Accessible

Durée : 2 jours (14 heures) Tarif Inter : 1 190 € net

Tarif intra sur demande

Mise à jour le 29 août 2025

Vous avez besoin d'élaborer et de suivre le document unique ? Vous ne savez pas par où commencer ? Cette formation est faite pour vous !

Prise en compte des exigences règlementaire et de fonctionnement, afin de gérer méthodiquement le DU, acquisition d'une méthode de hiérarchisation des risques professionnels et définition du suivi du plan d'action sante-sécurité associé, voici les différentes thématiques aborder lors de cette formation.

Objectifs de la formation

- Savoir gérer méthodiquement le Document Unique en prenant en compte les exigences règlementaires et de fonctionnement
- S'approprier une méthode de hiérarchisation des risques professionnels
- Définir et suivre le plan d'action santé-sécurité associé.



A qui s'adresse la formation ?

Public

 Responsable de projet ISO 45001, responsable hygiène – santé-sécurité, conseillers sécurité, membres du CSSCT ou CHSCT...

Pré-requis

Aucun

Programme de la formation

1. Introduction au Document Unique:

- La définition du D.U.
- La réglementation concernant la Santé, la Sécurité au Travail, en entreprise.

2. Le Document Unique:

- La définition des unités de travail dans l'entreprise,
- L'identification des situations dangereuses liées à chaque unité de travail,
- L'estimation pour chaque situation dangereuse ; méthode de cotation du risque :
 - o la gravité
 - o la fréquence
 - l'occurrence
- La synthèse des informations et la présentation finale du Document Unique,
- Le lien avec la maîtrise et la vérification de la conformité réglementaire
- Les procédures indispensables.
- Organisation des évaluations et réévaluations
- Déterminer les priorités du programme d'actions de Management de Santé Sécurité au travail. Savoir impliquer et faire participer toutes les parties prenantes.
- Mise en œuvre et suivi du Document Unique jusqu'à l'évaluation de l'efficacité des actions.

3. Etude de cas avec utilisation de l'outil CARSAT

- Evaluation des acquis de formation
- Evaluation de le formation par les apprenants.

Modalités de la formation

Les modalités pédagogiques

Exposés – Travaux de groupe – Études de cas Documents remis aux stagiaires :

• support de formation

Évaluation des connaissances

Mise en situation et/ou Questionnaire et/ou QCM. Attestation d'évaluation des acquis Attestation de suivi de formation



• trame D.U. CARSAT

Chiffres clés

93 %

de recommandation en 2024

90.5 %

de satisfaction en 2024

7266

nombre de stagiaires en 2024